

L'économie tunisienne a-t-elle intérêt à limiter par une sélection excessive le nombre d'experts comptables ?

Par Abderraouf YAICH

01. Quand Monsieur Mansour MOALLA, alors Ministre du Plan et des Finances et fondateur de l'Ordre des experts comptables, évaluait en 1982 le besoin de l'économie tunisienne à 2.000 experts comptables, il exprimait une grande vision pour l'économie tunisienne. Malheureusement, ils ne sont aujourd'hui (30 ans après) que 800 (dont le quart est diplômé de l'étranger).

Une profession, vecteur de croissance

02. Qu'il soit en affaires, dans l'administration publique ou dans la profession libérale, l'expert-comptable est un vecteur de croissance, de développement de la confiance, de proposition d'idées et de conseils, d'efficacité économique, de bonne organisation et de bonne gestion.

Dans le monde entier et en Tunisie en particulier, les comptables sont des prescripteurs clés de création d'entreprises et des accompagnateurs très appréciés d'entrepreneuriat.

Lorsqu'on sait que le point faible numéro 1 de l'économie tunisienne réside dans le faible nombre d'entreprises et le déficit d'entrepreneuriat, on saisit toute l'importance et tout l'enjeu pour l'économie tunisienne de disposer d'une profession comptable solide et développée.

Imaginez qu'au lieu d'être 800 experts comptables aujourd'hui, l'économie tunisienne en dispose de 5.000 avec ce que cela entraîne en termes de créations d'entreprises additionnelles, de valeur ajoutée additionnelle, d'emplois créés, d'exportations, de recettes fiscales, etc...

La faible couverture de l'économie tunisienne en experts comptables se traduit par un coût d'opportunité élevé.

Quant à la contribution de la profession comptable au soutien au développement d'un système démocratique économiquement efficace, je me limite à rappeler que la démocratie politique est un leurre sans transparence financière, et que la profession comptable [dans sa plus large composition comprenant les commissaires aux comptes, les experts comptables, les directeurs financiers, les comptables, les auditeurs internes, les risk managers, les contrôleurs de gestion, les conseillers fiscaux, les conseillers juridiques, les directeurs juridiques et fiscaux, etc.] renferme des acteurs clés de soutien à la production de la transparence financière.

Le coût humain et économique exorbitant du système de diplomation d'expertise comptable

03. La longue série de résultats catastrophiques en révision comptable est, à mon avis, à l'origine du déclin de la profession d'experts comptables tant sur le plan scientifique et technique que sur celui de la culture économique et sociale. La stratégie malthusienne dans le domaine de l'expertise comptable a privé la Tunisie de ressources humaines vecteurs de croissance et de compétitivité. Il suffit de comparer le développement et la dynamique de la profession d'experts comptables dans les pays les plus développés et l'état des pays où le développement et la dynamique de cette profession sont faibles pour se rendre à l'évidence : **On ne rend pas service à l'économie tunisienne en bloquant le développement de la profession d'experts comptables.**

Tous irresponsables

04. Si le système perdure depuis si longtemps, c'est qu'il bénéficie bien de l'appui des personnes qui l'ont

conçu, l'entretiennent voire font tout pour le maintenir même si la forme peut changer.

Or, personne ne reconnaît la paternité de ce système d'enseignement déficient qui s'abrite derrière un système de diplomation hautement sélectif, excessif et impertinent.

Bien au contraire, chacun lance la balle sur l'autre camp : le ministère considère que le système correspond aux attentes de l'ordre des experts comptables et l'ordre affirme que son influence sur le système est faible et qu'il n'y est pour rien.

Cela permet déjà de déduire que le système est réellement impertinent. En effet, lorsqu'aucun responsable n'ose assumer la paternité d'un système, c'est en soit un aveu général de l'impertinence de ce système.

Pourtant, il est courant d'entendre certains enseignants soutenir que c'est la faiblesse du niveau des étudiants qui est à l'origine de la faiblesse des résultats et du développement de la profession. Ces mêmes enseignants n'ignorent pourtant pas que l'étudiant ne fait, en fait, que renvoyer à l'enseignant sa propre image exactement comme un miroir.

Ce type de rengaine est plus vieux que nous tous : depuis que nous sommes nés, vous et moi, on n'a pas cessé de nous rabâcher les oreilles par ce type de cliché : la baisse continue du niveau.

S'il est vrai que le niveau de la maîtrise des langues et de l'expression écrite est en chute libre aussi bien du côté des étudiants que de celui des enseignants, il n'en est pas nécessairement de même au niveau des connaissances dont le volume ne cesse d'augmenter d'une année à une autre. Il faut savoir que les connaissances nécessaires à la préparation des épreuves d'expertise comptable dépassent en volume les limites pédagogiquement raisonnables.

Il est aussi vrai que les méthodes pédagogiques appliquées dans l'enseignement de l'expertise comptable relève d'un modèle totalement archaïque et transmetteur de culture dominatrice et vaniteuse : alors que le monde entier applique et privilégie le principe pédagogique d'autonomie des apprenants (qui consiste à mettre en œuvre le principe d'apprendre à apprendre tout seul permettant d'initier à l'apprentissage tout au

long de la vie), on continue à imposer en Tunisie le modèle du récipient et de l'entonnoir de sorte que l'étudiant qui n'assiste pas au cours de l'enseignant qui donne le sujet d'examen compromet sérieusement ses chances de réussite.

Le modèle véhiculé

05. L'absence d'exemplarité et d'accountability, résultant d'un déficit pédagogique flagrant des acteurs, continue à produire des effets pervers sur les apprenants en incarnant une culture marquée par un mélange d'opportunisme et de vanité qui génère une vision négative et un déficit de courtoisie professionnelle qui risquent de marquer le professionnel pendant longtemps.

Un examen qui porte mal son nom d'examen national

06. L'examen de révision est dit national. Il n'est que faussement national, il est réellement régional : l'examen de la région de Tunis. Sfax, l'autre région concernée, est marginalisée au niveau de l'épreuve centrale de révision comptable depuis longtemps et continue de l'être, au point où Sfax ne peut plus retenir ses étudiants qui préfèrent se déplacer à Tunis pour assister aux cours dispensés par les enseignants qui donnent les sujets d'examen.

Des pratiques qui nous éloignent des attributs de bons sujets d'examen professionnel

07. Un examen professionnel doit, principalement, permettre de vérifier que le candidat possède les connaissances et le savoir-faire sans lesquels il ne saurait prétendre avoir les compétences pour exercer son métier, autrement dit, les connaissances qu'il est interdit d'ignorer. Or, les sujets d'examen donnés portent toujours sur des questions d'utilité pratique d'une marginalité telle que la probabilité de rencontrer le type de problèmes posés en pratique tend réellement vers zéro. Je puis affirmer que ce type d'évaluation aboutit à diplômer des personnes en déphasage avec la pratique, ce qui handicape en fait les stagiaires qui mettent du temps pour s'adapter à la pratique et qui peuvent être choqués de voir leur valeur sous-estimée, malgré les souffrances endurées et le nombre d'années investies, et leur rémunération de départ lors de leur entrée dans le marché faible.

En fait, on déduit des sujets donnés une culture dominante qui méprise les compétences valorisées par le marché au profit des problèmes les plus complexes qu'on est quasi-certain de ne jamais rencontrer en pratique jusqu'au départ à la retraite.

Ceci donne que le système d'évaluation privilégie les intelligences de volume (apprendre et mémoriser jusqu'aux détails, puis restituer à l'instar des questions portant sur les IFRIC) sur les intelligences d'habiletés et de capacités de résolution des problèmes d'activités réelles correspondant aux besoins du marché.

Consultez n'importe quel pédagogue sur le sens que l'on peut raisonnablement donner au phénomène des échecs massifs à répétition ?

08. S'il peut y avoir un problème du côté des candidats, le problème le plus grave se trouve du côté du système d'évaluation avec ses deux composantes :

- Sujets d'examen ;
- Méthode de correction.

Aucune personne raisonnable ne saurait se satisfaire de dire qu'une performance aussi médiocre est due uniquement au faible niveau des candidats.

Au niveau des sujets de révision comptable, le niveau de difficultés est souvent maximal et je mets au défi tout expert-comptable de Tunisie et d'ailleurs de réussir cet examen. Après 35 ans d'exercice, je suis personnellement incapable de réussir ce type de sujet ; d'ailleurs, je ne sens pas le besoin de maîtriser une bonne partie des difficultés sur lesquelles porte les sujets pour la simple raison que ces difficultés ne présentent aucun intérêt pratique pour 99,999% des professionnels en exercice.

Par contre, je continue à m'entraîner sur les sujets d'examen français, et la gymnastique d'esprit dans laquelle ces sujets m'entraînent continue à me procurer beaucoup de plaisir.

D'ailleurs, la question suivante se pose : le jury procède-t-il à l'essai des épreuves sur l'un de ses membres dans les mêmes conditions d'examen que celles des étudiants, comme il est d'usage dans les pays développés, avant ou après l'examen pour être à même de mesurer le niveau des difficultés pour les candidats ?

09. Quant à la méthode de correction, je vais être très bref tellement le système de contrôle interne qui l'organise est artisanal :

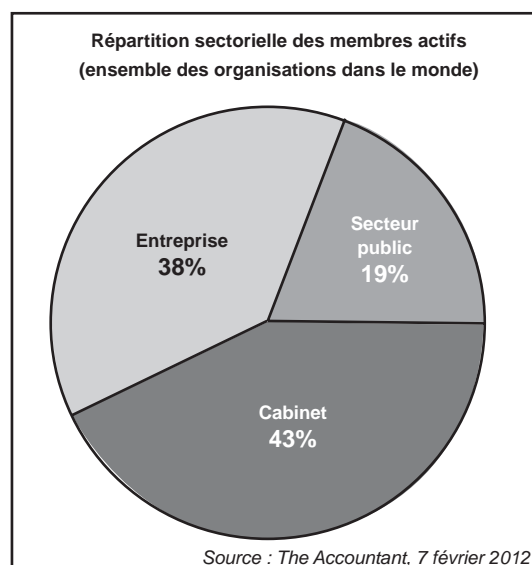
1) Alors que l'examen est dit national, la correction continue à se faire à domicile au lieu de se faire dans un centre de correction, les correcteurs emportent les copies avec eux.

2) L'épreuve centrale de révision comptable comporte des sujets indépendants portant sur des matières distinctes. Or un correcteur qualifié dans une matière ne l'est pas nécessairement dans les autres (c'est le cas, par exemple, des normes comptables et des problèmes de consolidation ou de fusion : un professeur en consolidation n'a pas nécessairement les compétences aiguës nécessaires pour corriger des difficultés en normes comptables). Et pourtant, la correction des différentes parties distinctes est effectuée par le même correcteur puisque la correction est organisée par copie et non par spécialité.

3) Les couples de correcteurs sont désignés au préalable et se connaissent d'avance dès le départ de la correction. Ces correcteurs s'échangent directement les copies entre eux, le tout dans un contexte de temps très réduit pour la deuxième correction. Cette pratique n'apporte aucune garantie quant à la réalité effective du caractère minutieux et exhaustif de la deuxième correction.

Le mythe du risque de saturation de diplômés d'expertise comptable ?

10. Normaliser les examens d'expertise comptable en Tunisie sert l'intérêt national tant sur le plan économique que social et politique.



Il faut d'abord préciser que le diplôme d'expert-comptable dans le monde est en priorité délivré pour fournir à l'économie les compétences dont elle a besoin pour sa croissance et son développement. Dans les pays développés, 57% des experts comptables exercent en affaires ou dans l'administration publique dans le monde travaillent en économie réelle et non dans la profession libérale (activités de soutien). Bien davantage, c'est dans les places qui comptent le plus grand nombre d'experts comptables en économie - professionnel in business : (dirigeants d'entreprises, administrateurs de sociétés, président du conseil, directeurs généraux, directeurs financiers, directeurs comptables, auditeurs internes et gestionnaires de risques, etc.) - qu'on trouve les professions libérales d'expertise comptable les plus prospères et les plus dynamiques (USA, Canada, Royaume-Uni, Hong Kong, Australie, Afrique du Sud,...). D'ailleurs, dans ces pays, les ordres professionnels regroupent tous les diplômés, qu'ils exercent en libéral ou en économie.

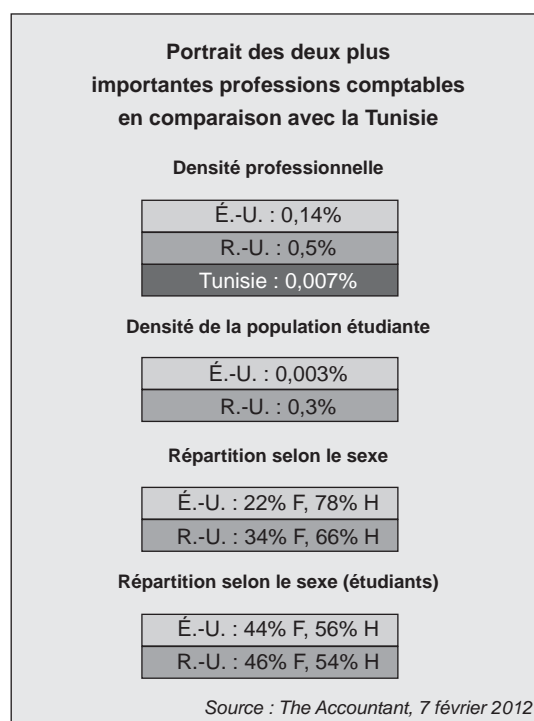
Quant aux activités libérales, si celles relevant du monopole (commissariat aux comptes) saturent vite et offrent des perspectives limitées (le malheur de la Tunisie se situant dans le fait qu'on a confondu la profession d'expert-comptable avec celle de commissaire aux comptes alors qu'il s'agit de deux professions, certes complémentaires mais néanmoins régies par des déterminismes économiques totalement différents), les activités d'expertise comptable ouvertes à la concurrence nationale et internationale sont éligibles à une croissance sans limites et sont régies par la loi de SAY selon laquelle «l'offre crée sa propre demande». La seule limite pour les activités de prestations de services en expertise comptable est la compétence de l'offre. Or, le système tunisien d'enseignement supérieur, qui a privé les étudiants en expertise comptable d'un enseignement et d'une formation solides en économie générale et qui a toujours focalisé sur l'audit et le commissariat, domaine anobli au détriment des compétences valorisées par le marché, handicape considérablement la profession d'expertise comptable dans le domaine des activités d'assistance et de conseil.

Il faut rappeler, sur ce plan, que plus la part de chiffre d'affaires d'une profession libérale dans un pays provient des activités de monopole, moins cette profession est avancée.

11. Quant à l'intérêt politique dans un pays en apprentissage de la démocratie, il suffit de rappeler que la démocratie est un leurre sans transparence financière et que l'existence d'une profession comptable forte constitue une condition nécessaire au développement de la transparence financière.

Des chiffres si éloquentes !

12. Dans le monde, on dénombre un expert-comptable pour 2.800 habitants. Au Canada et au Royaume-Uni, vous avez un expert-comptable pour moins de 180 habitants. En Tunisie, vous avez un expert-comptable pour 13.500 habitants !



Encore faut-il aussi préciser que plus un pays souffre de sous-développement, plus sa population de professionnels libéraux est faible. Avec 40.000 professionnels libéraux, la Tunisie a un ratio égal au 1/3 comparé aux pays développés les moins lotis. Ainsi, si on veut que la Tunisie s'aligne sur les normes les plus faibles, il faudra multiplier ce nombre par trois.

En sachant qu'en moyenne, chaque professionnel libéral crée 2,5 emplois, l'enjeu pour la Tunisie est de 300.000 opportunités d'emplois.

13. Enfin, certains avancent que déjà sur les professionnels libéraux existants en petit nombre, certains rencontrent déjà des difficultés et sont en sous-activité. La réponse est simple, quel que soit

l'effectif d'une profession libérale, fût-elle en nombre beaucoup plus faible que le nombre actuel, il y aura toujours une fraction de 20% environ de professionnels qui souffriront, de façon temporaire ou définitive, de manque de réussite. Dans ce sens, Nicolas Sarkozy qualifiait les professionnels libéraux de professionnels qui souffrent en silence.

La solution, au fait que certains professionnels rencontrent des difficultés, ne consiste pas à bloquer la diplomation car l'absence d'évolution d'une profession libérale la marginalise et l'affaiblit par rapport aux grandes concentrations de professionnels (les big 4) et la concurrence internationale.

La responsabilité de l'Etat

14. Les pays qui confient le développement des professions libérales entre les mains des seuls professionnels organisés en ordre monopolistique, sans pilotage politique, ont tendance à privilégier des comportements malthusiens qui les privent des multiples avantages économiques qu'un développement fort des professions libérales et des activités économiques qu'elles génèrent pourrait procurer à la croissance et au développement de leur économie.

L'histoire enseigne que si on laisse faire les professions libérales selon le rythme de maturité qu'elles adoptent elles-mêmes, elles feront de leur mieux pour rendre l'accès à la profession de plus en plus difficile toujours sous prétexte qu'un certain nombre de professionnels souffrent de difficultés. La culture protectionniste des ordres professionnels coûte cher à l'économie et fait perdre beaucoup d'opportunités au pays en termes de croissance et de développement économique et social.

Les fausses idées qui perdurent malgré leurs effets dévastateurs

15. Brandir le concept d'élite au détriment du concept de compétence et fixer des attentes démesurées pour un examen au détriment de l'apprentissage tout au long de la vie produisent des effets dévastateurs pour la profession et privent l'économie d'un grand potentiel de croissance.

Les experts comptables sont, certes, des intellectuels de très haut niveau et, à ce titre, ils font partie des élites parmi d'autres élites très nombreuses, heureusement, en Tunisie. Mais, ce qui compte ce n'est pas tant de dire que la profession comptable est une profession d'élites que de l'être réellement. D'ailleurs, la profession comptable peut-elle se porter mieux lorsqu'elle se qualifie de profession d'élites avec ce que cela entraîne comme rehaussement des attentes à son égard et les conséquences subséquentes de risque de déception élevé.

Tout en saluant la compétence de haut niveau des experts comptables au service de l'économie et des entreprises et de la croissance, je vais me limiter à un seul indicateur parmi tant d'autres pour illustrer le mirage du diplôme produisant une élite : comment devrait-on interpréter le fait que la profession comptable tunisienne fait partie des professions comptables qui publient le moins dans le monde ?

Quant aux compétences que le concept d'élite inspire, il faut préciser qu'il convient de les inscrire en fonction de l'évolution dans le temps et l'accumulation de l'expérience professionnelle à l'image du permis de conduire : peut-on exiger d'une personne qui vient d'obtenir son permis des connaissances qui dépassent celles que doit posséder une personne qui conduit depuis 10 ans pour pouvoir conduire habilement ?

C'est en fait sur ce tableau que le bât blesse : doit-on évaluer des intelligences et des habiletés d'utilité pratique ou doit-on privilégier des formations et, par voie de conséquence, des évaluations, certes de haut niveau, sauf qu'elles ne sont que de faible utilité pratique ?

Le divorce entre les enseignements théoriques et la formation aux habiletés pratiques caractérise les enseignements sans capacité d'écoute et d'adaptation aux besoins du marché. Pourtant et tout compte fait, les responsables du système, quoique, apparemment, non identifiables, ne doivent jamais perdre de vue que la théorie ne vaut qu'à travers son utilité pratique et que rien ne doit être plus pratique qu'une bonne théorie.

La RCF soutient la recherche en comptabilité et finance
